

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



eldorado gold
Québec

Eldorado Gold Corporation (« Eldorado ») s'est engagée à intégrer le développement durable au cœur de ses actions, comme l'indique son cadre de développement. Pour garantir un environnement sain, aujourd'hui et à l'avenir, nous chercherons à prévenir, à limiter et à atténuer nos répercussions sur l'environnement à chaque étape de nos activités, de l'exploration à la fermeture, et nous chercherons à obtenir des améliorations et des bienfaits sur le plan environnemental en appliquant des pratiques et des technologies de pointe, lorsque cela est raisonnablement possible.

Objet

L'objet de la présente politique est de formuler les engagements environnementaux d'Eldorado, les attentes de la société à l'égard de ses employés et de ses entrepreneurs, ainsi que notre engagement à collaborer avec les parties prenantes concernées par nos activités, afin d'appuyer notre cadre de développement durable.

Portée

Notre politique environnementale et notre approche de gestion ont été inspirées par les cadres internationaux suivants :

- Le Code international de gestion du cyanure ;
- Les principes directeurs, cadres de travail et protocoles de l'Association minière du Canada énoncés dans le document intitulé *Vers le développement minier durable*, ainsi que les directives connexes ;
- Les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du World Gold Council ;
- Les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Notre système de gestion intégrée du développement durable (« SIMS ») établit des exigences de développement durable à l'échelle de l'entreprise, alignées sur ces cadres internationaux, afin de garantir une application et une adhésion cohérentes dans l'ensemble des activités. Tous les employés et les entrepreneurs sont tenus de respecter la présente politique environnementale et les exigences associées du SIMS.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Eldorado s'engage à ce qui suit :

1. Chercher à explorer, planifier, concevoir, construire, exploiter et fermer des installations de manière à atténuer leurs répercussions globales sur l'environnement, en tenant compte des meilleures pratiques et technologies du secteur, et en respectant les objectifs et les cibles en matière de lutte aux changements climatiques.
2. Respecter toutes les exigences légales, réglementaires et internes applicables en matière d'environnement, y compris le SIMS.
3. Mobiliser nos parties prenantes pour comprendre et prendre en compte leurs intérêts, leurs préoccupations, leurs priorités et leur savoir traditionnel (le cas échéant) en ce qui concerne l'environnement, ainsi que nos pratiques de gestion et notre rendement.
4. Cerner et évaluer les risques et les répercussions sur l'environnement de nos projets et de nos activités, y compris les activités courantes et non courantes, et intégrer ces considérations dans nos processus de planification et de prise de décisions opérationnelles.
5. Établir et suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs et cibles environnementaux afin d'assurer une amélioration continue.
6. Fournir une formation, des équipements et des systèmes environnementaux à nos employés afin de garantir qu'ils disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour cerner, atténuer et gérer les répercussions potentielles sur l'environnement et respecter nos engagements environnementaux.
7. Réaliser des examens annuels des systèmes de gestion environnementale et du rendement, y compris la gestion des résidus, afin d'évaluer l'efficacité et de favoriser l'amélioration continue.

INTENDANCE ENVIRONNEMENTALE

Grâce à la mise en œuvre de notre système et de nos pratiques de gestion dans tous nos projets et activités, Eldorado prend les engagements suivants :

1. Repérer, concevoir, construire, exploiter et réhabiliter les parcs à résidus miniers d'une manière qui vise à soutenir la stabilité structurelle, de sorte que les matières solides et l'eau soient gérées dans les zones désignées et que la santé et la sécurité publiques soient protégées. Nous travaillons à

la gestion des résidus afin de nous conformer aux réglementations locales et nous cherchons à nous conformer à une pratique d'ingénierie saine, aux normes que nous avons nous-mêmes établies, aux normes de niveau A ou supérieur des protocoles et engagements énoncés dans le document « *Vers le développement minier durable* » de l'Association minière du Canada et à nos engagements envers nos parties prenantes. Nous privilégierons les systèmes de gestion des résidus, les approches et les meilleures technologies disponibles qui limitent les risques pour les personnes et l'environnement et évitent dans tous les cas le déversement de résidus dans un cours d'eau.

2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de lutte aux changements climatiques qui cerne, évalue et gère les risques et les opportunités liés au climat pour l'entreprise, fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie, explore des solutions technologiques à faible émission de carbone et les énergies renouvelables et renforce la résilience de nos activités et des collectivités voisines face aux répercussions des changements climatiques.
3. Gérer de manière sécuritaire et responsable le cyanure et d'autres matières dangereuses afin de protéger la santé humaine et l'environnement pendant le transport, l'entreposage, l'utilisation et l'élimination.
4. Utiliser efficacement l'eau, l'énergie et d'autres ressources, et limiter et gérer de manière responsable les déchets. Comprendre et gérer notre utilisation de l'eau dans le contexte d'un bassin hydrographique, y compris la disponibilité et la qualité de l'eau et les besoins des autres utilisateurs.
5. Contribuer positivement à la conservation de la biodiversité par des pratiques responsables de planification et de gestion de l'exploitation minière et de l'utilisation des terres, y compris le respect des habitats essentiels et l'application de la hiérarchie des mesures d'atténuation pour éviter, limiter, restaurer et compenser les effets importants sur la biodiversité.
6. Eldorado ne fera pas d'exploration ou d'exploitation minière dans les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et se conformera aux exigences des autres zones protégées légalement désignées.
7. Élaborer, maintenir et revoir périodiquement les plans de remise en état et de fermeture qui tiennent compte des aspects socioéconomiques et environnementaux, encourager la remise en état progressive et soutenir la mise à disposition de ressources financières adéquates pour réaliser les engagements pris en matière de fermeture et de post-fermeture.